Gouvernement Général

Fr. Emili Turú ❧ **Supérieur général**
Fr. Joseph McKee ❧ **Vicaire général**
Fr. Antonio Ramalho ❧ **Conseil général**
Fr. Ernesto Sánchez ❧ **Conseil général**
Fr. Eugène Kabanguka ❧ **Conseil général**
Fr. Josep M. Soteras ❧ **Conseil général**
Fr. Michael De Waas ❧ **Conseil général**
Fr. Víctor Preciado ❧ **Conseil général**

Secrétariat de Mission

Fr. João Carlos do Prado ❧ **Directeur**
Fr. Miguel Ángel Espinosa Barrera ❧ **Directeur Adjoint**
Fr. Josep M. Soteras ❧ **Conseiller de Liaison**
M. Luca Olivari ❧ **Consultant**
Mme Patrizia Coppola ❧ **Coordinatrice des Projets**

Equipe étendue du Projet « Nouveaux Modèles »

Fr. Chris Wills ❧ **Cmi**
Fr. Mario Meuti ❧ **FMSI**
Fr. Libardo Garzón ❧ **Économe général**
Fr. Alberto Aparicio ❧ **América Sur**
Fr. Carlos Alberto Rojas Carvajal ❧ **Arco Norte**
Fr. Gabriel Villa-Real Tapias ❧ **Europe**
Fr. Kevin Wanden ❧ **Océanie**
Fr. Michel Maminiaina ❧ **Afrique**
Fr. Miguel Ángel Santos Villarreal ❧ **Arco Norte**
Fr. Sunanda Alwis ❧ **Asie**

Support Technique

Province Mariste de Brésil Centre-Sud

Irene Elias Simões (Directrice) et Juliana Maria Fontoura (spécialiste) ❧ **Communication d'Entreprise**

Capitular Design ❧ **Dessin et Mise en Page**

Table de matières

Presentación
Introduccion
Principes et Directives pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion ***7***
Principes Maristes *8*
Principes pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion *10*
Directives pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion *12*

Centre Général pour la Mission Mariste (CGMM) ***15***
Modèle opérationnel pour la Mission Mariste à tous les niveaux *18*
Emplacement du Centre Général pour la Mission Mariste à l'intérieur de la structure organisationnelle de l'Administration générale *20*
Concept du Centre Général pour la Mission Mariste *22*
Structure *24*
Centres d'Animation et Centres de Services *28*

Portée et Fonctions des Structures du Centre Général pour la Mission Mariste ***33***
Conseil Général de Mission *34*
Assemblée Internationale de la Mission Mariste (AIMM) *36*
Direction Générale *38*
Centres d'Animation et Centres de Services *45*

Organisation de la Mission Mariste au niveau Régional et des Unités Administratives ***69***
Cartographie des Régions Maristes dans le monde *71*
Conseil Régional de Mission *72*
Conseil Provincial de Mission *74*

Présentation

Le Manuel des Rôles et des Fonctions pour la Mission Mariste a pour objectif d'établir les paramètres communs du fonctionnement et du processus de prise de décision de la structure organisationnelle de la Mission Mariste aux différents niveaux de l'Institut. En même temps, définir clairement les rôles et les fonctions des différents organes constituant les structures organisationnelles du Centre Général pour la Mission Mariste qui peut, à son tour, inspirer les structures organisationnelles des Régions et des Unités administratives.

Ce Manuel offre une vision globale des éléments fondamentaux pour la gestion de la Mission Mariste. Il présente la compréhension globale du Centre Général pour la Mission Mariste, ainsi que la portée et le rôle de chacun des organes qui en font partie. Enfin, il offre les caractéristiques communes minimales pour la compréhension et l'organisation des structures régionales et des Unités administratives œuvrant pour la mission.

Ce document est le résultat de l'expérience, de la réflexion, de l'étude et du dialogue entre les différentes équipes et personnes qui ont contribué à la réalisation du Projet « Nouveaux Modèles ». Aujourd'hui nous sommes tous invités à nous approprier et à mettre en œuvre cette nouvelle proposition qui contribuera grandement à accroitre la vitalité et la réalisation de la Mission Mariste à tous niveaux.

Introduction

Nous rendons possible un nouveau commencement

L'appel du XXIe Chapitre général, « Avec Marie, partez en hâte vers une terre nouvelle ! », a déclenché de nombreux processus de vie dans les différentes Régions de l'Institut. Un de ces processus a été le Projet « Nouveaux Modèles » qui nous a aidés à regarder plus attentivement le cœur du charisme mariste et à nous reconnaître comme un seul corps, avec une vision globale et une identité internationale. Tout au long de ce processus nous avons été et nous sommes co-créateurs, responsables de prises de décisions qui puissent créer les conditions d'un futur meilleur pour la Vie et la Mission Maristes.

L'objectif primaire du Projet est d'assurer le développement et la durabilité de la Vie et de la Mission Maristes, en étroite coresponsabilité entre frères et laïcs, en mettant l'accent sur l'évangélisation et la présence significative parmi les enfants et les jeunes. Pour cela il établit les principes, les lignes directrices et les modèles adaptables d'animation, de gouvernance et de gestion de l'Administration générale, des Régions et des Unités administratives.

Le projet a deux gros noyaux axés sur l'organisation et le développement : NOS PERSONNES et NOTRE MISSION. Nous croyons dans les personnes heureuses, passionnées et engagées vis-à-vis du charisme mariste. Il est essentiel d'assurer la visibilité des frères et des laïcs dans la mission, en accompagnant leur développement personnel et leur réponse vocationnelle.

Nous nous engageons en vue de la vitalité et de la durabilité de la Mission Mariste. Le nouveau centenaire mariste nécessite un nouvel état d'esprit et une ouverture à de nouveaux procédés. Dans ce contexte, nous avons tracé une feuille de route, une ligne à suivre, qui incorpore des nouvelles formes d'organisation et des structures qui permettent de donner réponse aux différentes réalités qui nous entourent.

En tant qu'Institut, en tant qu'un seul corps œuvrant à niveau global, nous reconnaissons la richesse et le potentiel considérables dont nous disposons dans chaque réalité. Nous nous sentons encouragés à travailler avec une approche de services partagés qui favorise la mission et la solidarité à tous les niveaux.

Pour faciliter ce nouveau commencement nous offrons dans ce document une nouvelle vision et un nouveau style d'animer, de gouverner et de gérer la Mission Mariste de façon claire et harmonieuse, en articulant l'ensemble des acteurs de la Mission Mariste à ses différents niveaux.

Principes et Directives pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion

Principes Maristes

Nos principes viennent de notre histoire fondatrice et de notre tradition. Nous les assumons et les présentons afin qu'ils nous aident à répondre aux appels et aux défis du monde d'aujourd'hui.

À partir de ces Principes nous répondons à **notre mission** : « Faire connaître et aimer Jésus » (C 2), avec une présence significative parmi les enfants et les jeunes les plus démunis.

1. **Basée sur les valeurs maristes fondamentales :** ces valeurs sont l'esprit de famille, l'amour du travail, et comme Marie, nous garantissons notre présence avec humilité, simplicité et modestie.
2. **Avec sa propre spiritualité :** nous professons une spiritualité apostolique et mariale que nous exprimons aujourd'hui comme mystiques et prophètes en communion, qui reflète le visage marial de l'Eglise.
3. **Nous sommes un Institut global :** un seul corps œuvrant à niveaux global pour servir notre mission, à partir de la coresponsabilité et avec une disponibilité globale, en partageant nos ressources.

4. **Plongés dans le monde de notre temps :** nous sommes profondément connectés avec l'église et la société ; nous sommes en mesure de penser globalement et d'agir localement, tirant parti de la nouveauté qui émerge.

5. **Avec une nouvelle relation entre frères et laïcs :** Maristes engagés, travaillant ensemble en coresponsabilité et dans un esprit de communion, formant une « famille charismatique ». Pour ce faire, nous nous appuyons sur le dialogue, le respect et le soutien mutuel, en apprenant les uns des autres.

6. **Au service des enfants et des jeunes :** nous sommes des bâtisseurs du Royaume de Dieu sur la terre et nous faisons connaître et aimer Jésus à travers l'éducation et l'évangélisation. Pour cela nous employons de nouvelles méthodes et langages, notamment dans les périphéries du monde.

Principes pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion

Les Principes Maristes ont inspiré d'autres principes clés pour l'animation, la gouvernance et la gestion. Ces derniers nous aident à nous situer d'une nouvelle manière dans la mission à tous niveaux.

Passion pour la vie et la Mission Mariste

la vitalité de la Mission résulte de la passion pour la vie mariste et l'engagement des frères et des laïcs qui forment une famille charismatique.

Présence parmi les enfants et les jeunes

nous utilisons des nouveaux langages et des nouvelles méthodes, en particulier parmi les plus vulnérables et démunis ; nous les accueillons, les écoutons et accompagnons leurs processus de vie.

Coresponsabilité, solidarité et subsidiarité

ensemble, frères et laïcs, avec un rôle significatif de la femme, nous nous engageons dans la vie et la mission à tous les niveaux et dimensions du charisme mariste, autant dans la prise de décisions que dans l'allocation des ressources.

Avec une mentalité globale

nous agissons comme un seul corps, en renforçant notre identité internationale. Nous développons nos compétences interculturelles et agissons en interdépendance et coopération avec grande mobilité et rapidité.

Interculturalité

nous reconnaissons que nous sommes différents et complémentaires. Nous apprenons les uns des autres.

Créativité et innovation

nous répondons aux appels et défis des enfants et des jeunes, en intégrant la créativité et l'innovation dans le style de leadership et dans le développement des propositions ainsi que dans la gestion des ressources.

Compétences et attitudes appropriées

nous développons un leadership spirituel, ecclésial et professionnel à tous les niveaux. Nous construisons et renforçons les compétences, les attitudes et les règles fondamentales de conduite.

Transparence

nous assumons, personnellement et institutionnellement, des attitudes et des conduites transparentes, surtout dans l'assignation et l'utilisation des ressources, ainsi que dans la communication interne et externe.

Directives pour l'Animation, la Gouvernance et la Gestion

Ces directives offrent des orientations à suivre, nous permettant d'assurer le développement et la durabilité de la vie et la Mission Maristes, en étroite coresponsabilité entre frères et laïcs, en mettant l'accent sur l'évangélisation et la présence significative parmi les enfants et les jeunes.

1. À l'aube de ce troisième centenaire, nous cherchons les moyens les plus appropriés pour **assurer la durabilité et la vitalité de la Mission Mariste**.
2. Nous voulons des personnes heureuses, passionnées et engagées envers le charisme mariste ; pour ce faire nous **encourageons des expériences et des parcours d'accompagnement et de formation** a tous les niveaux de l'Institut.
3. Nous nous reconnaissons comme **Institut international** qui agit comme un **corps global** dans toutes les dimensions de la vie et la Mission Maristes.

4. Nous donnons la priorité à la **présence et à la proximité de frères et de laïcs qui vivent leur vocation parmi les enfants et les jeunes**, en particulier parmi les plus pauvres et les plus vulnérables.

5. Nous vivons et assumons la **communion et la coresponsabilité** dans la Mission Mariste.

6. Nous assumons, à partir de toutes les instances de l'Institut (U.A., Régions et Gouvernement général), la **participation et la coresponsabilité** dans l'animation, la gouvernance et la gestion de la Mission Mariste.

7. Pour répondre aux appels et défis de notre mission, nous cherchons les **structures appropriées** et définissons avec clarté les fonctions et responsabilités des personnes.

1

Centre Général pour la Mission Mariste (CGMM)

La Mission Mariste est une des grandes richesses que nous tous, frères et laïcs, partageons en nous engageant en tant que disciples et missionnaires dans les différents contextes du monde. « Faire connaître et aimer Jésus Christ » (C 2) par une présence significative parmi les enfants et les jeunes les plus démunis est un appel et un défi qui touche le cœur de chaque Mariste.

Aujourd'hui nous vivons le phénomène de la globalisation qui profite de l'avancement de nouvelles technologies et crée de nouvelles relations au niveau planétaire. Ce phénomène nous offre maintes opportunités pour promouvoir le bien des enfants et des jeunes, même s'il comporte également des risques. En tant que Maristes, nous devons savoir saisir, par l'éthique et la sagesse, les opportunités offertes par ce phénomène en les mettant au service de la mission.

L'Institut Mariste est présent dans 79 pays sur les cinq continents. Notre charisme a trouvé écho dans les différentes réalités et se présente comme une possibilité actuelle et attractive de vivre l'Évangile. Nous avons répondu aux appels et aux nécessités de ces contextes à partir de nos organisations et articulations locales. Maintenant nous nous sentons appelés à développer une mentalité et un cœur internationaux, à nous reconnaître et agir comme un corps global pour répondre aux appels de la mission et aux nécessités des enfants et des jeunes d'aujourd'hui.

La Mission Mariste se doit de témoigner, aussi au niveau de son organisation et articulation, le message de communion et solidarité que nous voulons édifier et offrir au monde. En nous assumant en tant que corps global, nous reconnaissons que nous devons envisager et organiser la mission de

manière appropriée aux exigences du moment présent. Le Projet « Nouveaux Modèles » a rendu possible un dialogue à tous niveaux de l'Institut et l'élaboration collaborative de propositions qui puissent mieux répondre au moment présent de la vie et de la Mission Maristes.

Les propositions clés pour la nouvelle conception du modèle opérationnel de la Mission Mariste ont débuté par une meilleure compréhension de la fonction de l'Administration générale par rapport à la mission et son renforcement dans les Régions et les Unités administratives.

1. *Modèle opérationnel pour la Mission Mariste à tous les niveaux*

Le nouveau modèle opérationnel de la Mission Mariste présenté dans ce Manuel des Rôles et des Fonctions est basé en particulier sur les principes fondamentaux suivants, destinés à appuyer la consolidation d'un « corps global » : mentalité globale, coresponsabilité, solidarité et subsidiarité, interculturalité, compétences et attitudes appropriées, à travers lesquels nous voulons développer :

a. Des structures globalement alignées et interconnectées à tous les niveaux: Administration générale, Régions et Unités administratives.

b. Des structures organisées par compétences, notamment dans les domaines de la vie consacrée, le laïcat, l'économat et la mission.

c. Synergies et intégration à tous les niveaux en tirant le meilleur parti possible des compétences régionales et globales, en évitant ainsi les duplications et en renforçant la solidarité.

d. Organisation multicentrique à travers de Centres d'Animation et de Centres de Services partagés, permettant de diriger la mission de façon plus efficace, flexible, transparente et participative.

e. Coresponsabilité dans la prise de décisions, favorisant une vitalité croissante et une plus grande efficacité dans la réalisation de la Mission Mariste.

Au cours des trois dernières années, ce modèle opérationnel a été développé avec la méthodologie de conception conjointe entre l'Administration générale et les Unités administratives. Il permet de mettre en valeur les bonnes pratiques dans les différentes instances de l'Institut et d'écouter les besoins de soutien et d'accompagnement mis en évidence par les différentes Régions.

2. *Emplacement du Centre Général pour la Mission Mariste à l'intérieur de la structure organisationnelle de l'Administration générale*

Le Centre Général pour la Mission Mariste (CGMM) fait partie de la structure organisationnelle de l'Administration générale, où elle reçoit délégation de pouvoirs de la part du Supérieur général et de son Conseil général pour ce qui concerne l'animation, la gouvernance et la gestion de la Mission Mariste.

La proposition de la structure organisationnelle relative à l'Administration générale est composée par le Supérieur général et le Conseil général, l'Économat général, le Services administratifs, la Vocation Mariste et le Centre Général pour la Mission Mariste.

Il s'agit d'organes interdépendants qu'à leur tour, tout en préservant leurs propres spécificités, tentent de répondre dans leur ensemble aux différents domaines de la Mission Mariste.

La vision de la structure organisationnelle relative à l'Administration générale nous aide à mieux comprendre le lieu et les rôles qu'est appelé à jouer le Centre Général pour la Mission Mariste à l'intérieur de celle-ci.

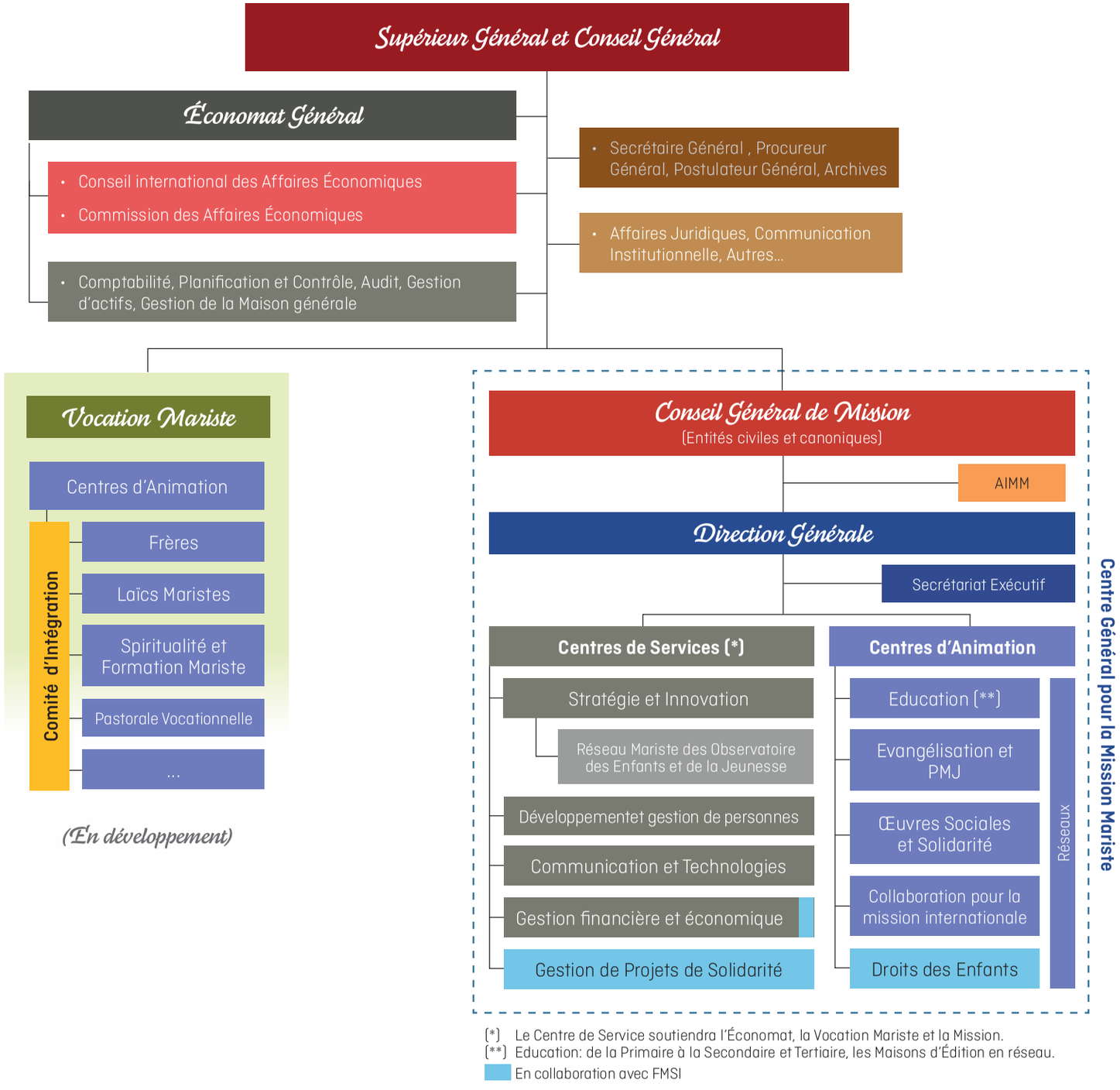
Supérieur Général et Conseil Général
Économat Général
• Conseil international des Affaires Économiques
• Commission des Affaires Économiques
• Comptabilité, Planification et Contrôle, Audit, Gestion d'actifs, Gestion de la Maison générale
• Secrétaire Général , Procureur Général, Postulateur Général, Archives
• Affaires Juridiques, Communication Institutionnelle, Autres...
Vocation Mariste
Centres d'Animation
Comité d'Intégration
Frères
Laïcs Maristes
Spiritualité et Formation Mariste
Pastorale Vocationnelle
...
(En développement)
Conseil Général de Mission
(Entités civiles et canoniques)
AIMM
Direction Générale
Secrétariat Exécutif
Centres de Services (*)
Stratégie et Innovation
Réseau Mariste des Observatoire des Enfants et de la Jeunesse
Développementet gestion de personnes
Communication et Technologies
Gestion financière et économique
Gestion de Projets de Solidarité
Centres d'Animation
Education (**)
Evangélisation et PMJ
Œuvres Sociales et Solidarité
Collaboration pour la mission internationale
Droits des Enfants
Réseaux
Centre Général pour la Mission Mariste
(*) Le Centre de Service soutiendra l'Économat, la Vocation Mariste et la Mission.
(**) Education: de la Primaire à la Secondaire et Tertiaire, les Maisons d'Édition en réseau.
En collaboration avec FMSI

3. *Concept du Centre Général pour la Mission Mariste*

Le Centre Général pour la Mission Mariste (CGMM) est l'organe du Gouvernement Général de l'Institut Mariste pour l'animation, la gouvernance et la gestion de la Mission Mariste à niveau global.

Son objectif est de contribuer avec créativité, audace et prophétisme au développement et à la durabilité de la Mission Mariste à tous les niveaux de l'Institut.

Il travaille en profonde et constante articulation et communication avec les organes de mission régionaux et des Unités administratives où il rencontre intégration et synergie pour tout ce qui concerne les thèmes et procédés de la mission.

Le Centre aura un statut juridique de droit civil qui rassemblera les entités régionales civiles et canoniques de la mission. Enfin, d'autres entités externes et internes, avec des finalités en commun, pourront s'associer au Centre Général pour la Mission Mariste.

La proposition concernant le soutien financier du Centre Général pour la Mission Mariste prévoit, entre autres, la contribution des entités associées, la participation aux négociations en commun à grande échelle, les dons, ainsi que la vente de produits et de services.

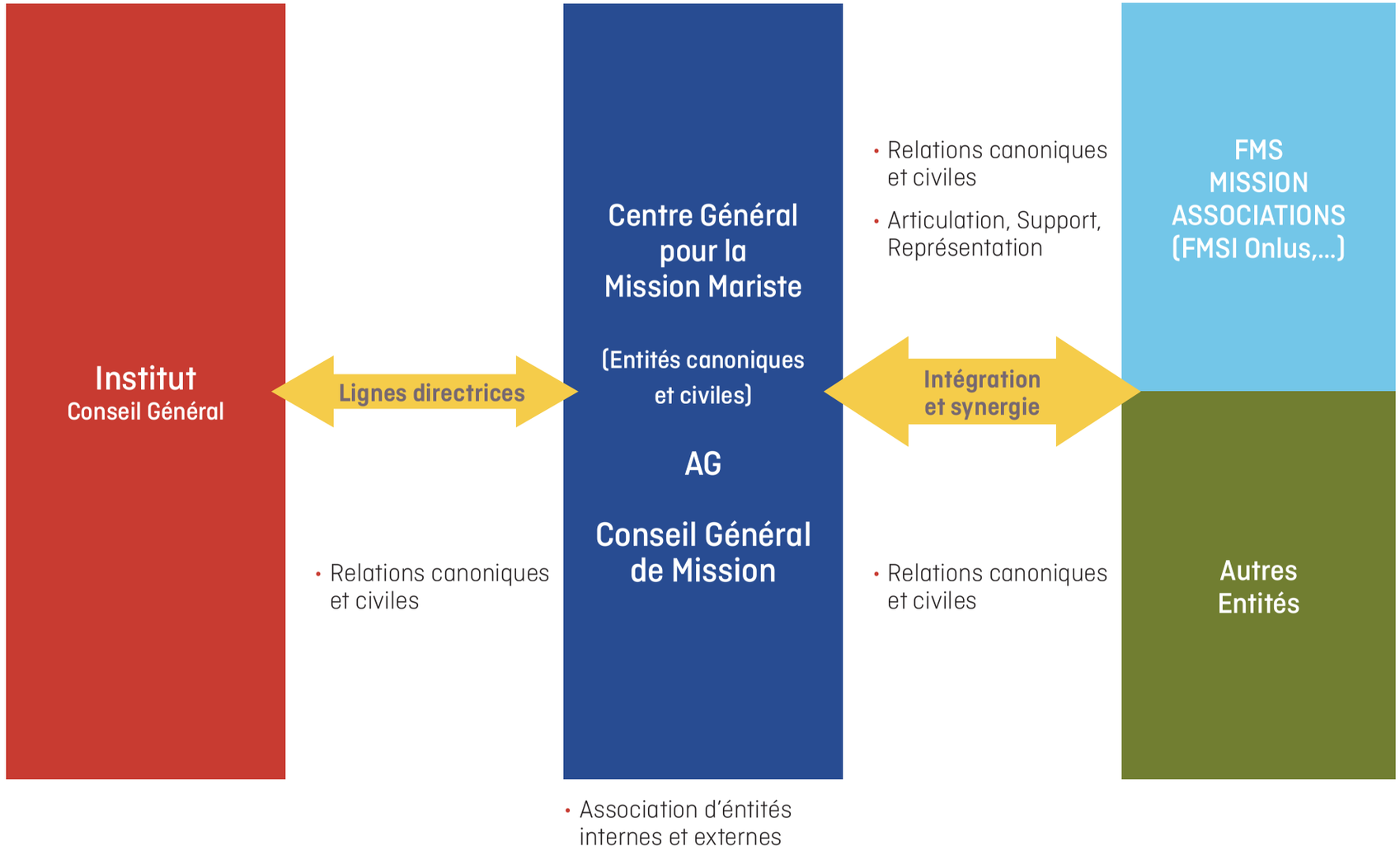
Institut
Conseil Général
Lignes directrices
Centre Général pour la Mission Mariste
(Entités canoniques et civiles)
AG
Conseil Général de Mission
• Relations canoniques et civiles
• Association d'éntités internes et externes
• Relations canoniques et civiles
• Articulation, Support, Représentation
Intégration et synergie
FMS MISSION ASSOCIATIONS (FMSI Onlus,...)
Autres Entités
• Relations canoniques et civiles

4. *Structure*

Le Centre Général pour la Mission Mariste est composé par un Conseil Général de Mission avec la responsabilité de la gouvernance du Centre. L'Assemblée Internationale de la Mission Mariste établit la vision et les directrices pour la mission à longue terme. La Direction Générale du Centre est responsable de l'animation et de la gestion ordinaire du Centre et des Centres d'Animation et Centres de Services.

Centre Général pour la Mission Mariste

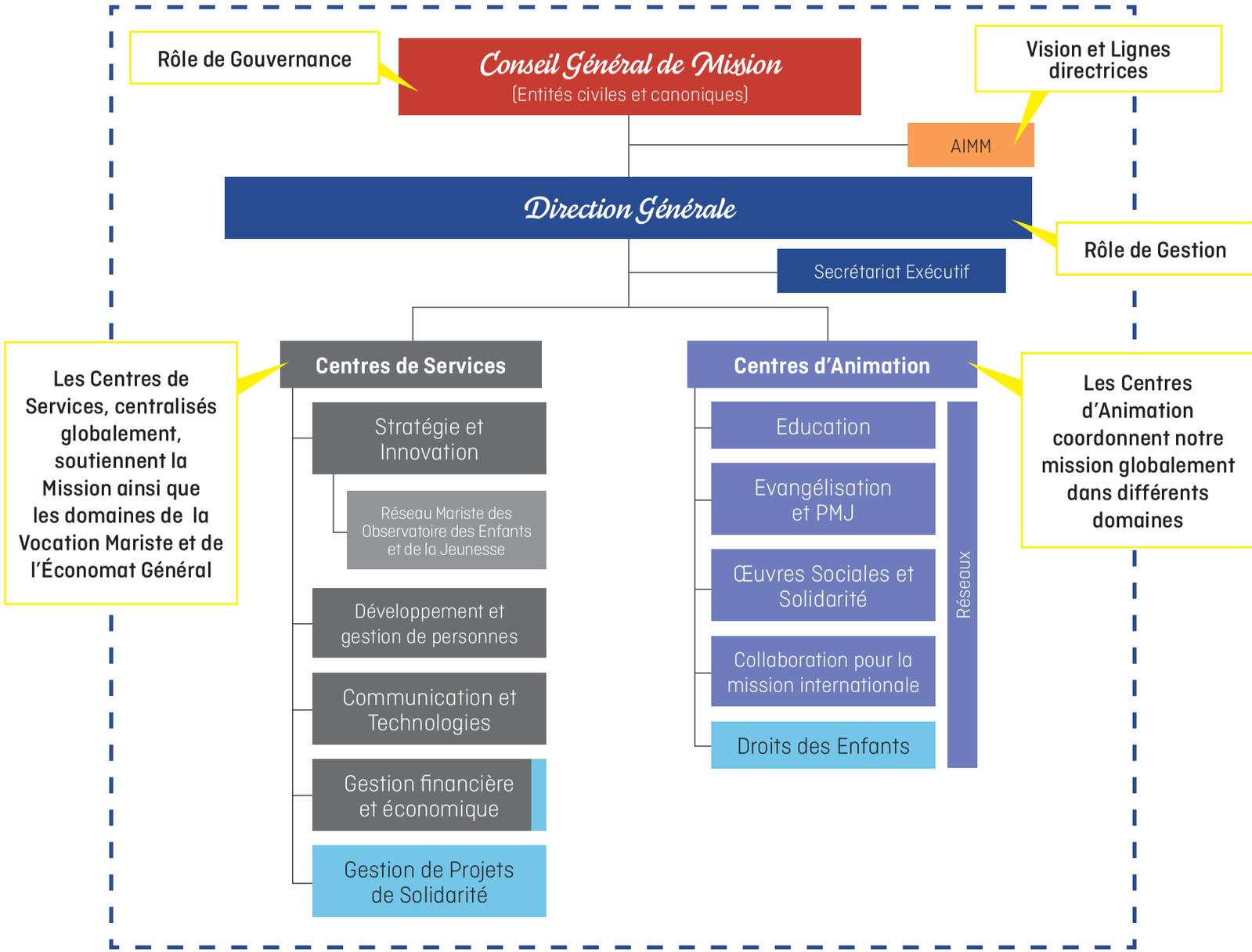

Le Centre Général pour la Mission Mariste est responsable de l'animation, de la gouvernance et de la gestion de la Mission Mariste au niveau de l'Institut. Il se compose de frères et de laïcs, hommes et femmes, sélectionnés selon les compétences requises par les fonctions respectives, tout en travaillant en équipe.

Responsabilités principales et mécanismes de gouvernance et de gestion

1. Accompagnement de la Mission Mariste au niveau Régional et des Unités administratives.
2. Proposer la vision et la stratégie de la Mission Mariste à moyen et à longue terme.
3. Proposer, entre autres, des politiques, des directives, des outils et des indicateurs d'évaluation et élaborer des propositions d'innovation pour la Mission Mariste.
4. Promouvoir coopération, synergies et intégration dans les différents domaines et niveaux de la Mission Mariste.
5. Identifier, gérer et évaluer les risques clés de la Mission Mariste en étroite coopération avec les domaines de l'Économat et de la Vocation Mariste.
6. Présenter des rapports périodiques au Conseil Général de Mission.
7. Contribuer à la durabilité de la Mission Mariste.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Conseil Général de Mission.
- Il travaille en coopération avec les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Il s'articule avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation coordonnée de la mission et pour la recherche de synergie et d'intégration interrégionales.
- Il se rattache à d'autres entités externes similaires.

5. *Centres d'Animation et Centres de Services*

Le **Centre Général pour la Mission Mariste** agit comme un organisme global à travers des Centres d'Animation et des Centres de Services coordonnés entre eux. Ces Centres possèdent les compétences nécessaires pour la mission et sont composés par des organes temporaires ou permanents, centralisés ou décentralisés, qui développent un travail en réseau à tous les niveaux.

Les Centres d'Animation

1. Ils coordonnent et animent les différents domaines de la Mission Mariste.
2. Ils sont définis en conformité avec les dimensions constitutives et les besoins de la Mission Mariste, entre autres : Éducation, Évangélisation, PMJ, Œuvres Sociales, Solidarité, Collaboration pour la mission internationale (Cmi), Droits des Enfants.
3. Ils sont centralisés ou décentralisés selon les critères définis par l'Institut, géographiquement distribués entre les Régions et/ou les Unités administratives en fonction de leurs compétences et capacités à fournir appui au niveau global. Ces structures pourraient être les mêmes qui assurent les services de support aux Régions et aux Unités administratives.
4. Ils sont organisés avec des structures appropriées, dotées de personnel d'appui pour leurs opérations.

5. Chaque Centre d'Animation, indépendamment de son emplacement, est sous la responsabilité du CGMM.
6. Les frais de fonctionnement des Centres d'Animation font partie du Budget du Centre Général pour la Mission Mariste. Au cas où le Centre est partagé avec une ou d'autres Régions et/ou Unités administratives, les frais sont répartis de façon proportionnelle au service fourni à chacune des instances concernées.
7. Chaque Centre est dirigé par un Coordinateur Central.
8. Chaque Coordinateur Central rend compte individuellement au Directeur des Centres d'Animation.

Les Centres de Services

1. Ils coordonnent et offrent un appui administratif spécifique à la mission et aux autres organes de l'Administration générale (Economat, Vocation Mariste, etc.).
2. Ils sont définis conformément aux besoins d'appui à la Mission Mariste : entre autres, Stratégie et Innovation, Développement et Gestion des Personnes, Communication et Technologies, Gestion Économique et Financière, Gestion de Projets de Solidarité.
3. Ils sont centralisés ou décentralisés selon les critères définis par l'Institut, géographiquement distribués entre les Régions et/ou les Unités administratives en fonction de leurs compétences et capacités à fournir des services administratifs d'appui au niveau global. Ces structures pourraient être les mêmes qui assurent les services de support aux Régions et aux Unités administratives.

4. Ils sont organisés avec des structures appropriées, dotées de personnel d'appui pour leurs opérations.
5. Chaque Centre de Services, indépendamment de son emplacement, est sous la responsabilité du CGMM.
6. Les frais de fonctionnement des Centres de Services font partie du Budget du Centre Général pour la Mission Mariste. Au cas où le Centre est partagé avec une ou d'autres Régions et/ou Unités administratives, les frais sont répartis de façon proportionnelle au service fourni à chacune des instances concernées.
7. Chaque Centre est dirigé par un Coordinateur Central.
8. Chaque Coordinateur Central rend compte individuellement au Directeur des Centres de Services.

5.1 Critères de centralisation y de décentralisation

Les critères considérés pour la centralisation et la décentralisation des Centres d'Animation et les Centres de Services, qui font partie du Centre Général pour la Mission Mariste sont les suivants :

Centralisation

Siège dans la Maison générale.

1. Proximité de la Direction Générale du CGMM à la Gouvernance globale.
2. Coopération directe avec les structures existantes (par exemple, FMSI Onlus et Économat Général).
3. Processus de planification stratégique global.

Décentralisation

Siège dans les Régions et/ou Unités administratives.

1. Proximité à la réalité de la Mission.
2. Développement durable et rentabilité (rapport coût/efficacité).
3. Coresponsabilité et solidarité globales.
4. Mise en valeur des compétences et des structures existantes.

5.2 Critères concernant l'emplacement géographique

Les critères considérés concernant le lieu d'emplacement géographique des Centres d'Animation et des Centres de Services dans les Régions et les Unités administratives sont les suivants :

Critères opérationnels

1. Tirer parti des structures de l'Institut existant déjà à niveau Régional ou de Unités administratives, pour y incorporer une « perspective globale ».
2. Compter sur le personnel local hautement qualifié pour fournir appui aux Centres.
3. Les placer où la communication, les conditions logistiques et les structures favorisent la mobilité et l'appui global.
4. Assurer que la composition des équipes d'experts pour chaque Centre de Compétence soit internationale, avec une vision et une mentalité globales et multiculturelles.

Critères économiques et stratégiques

1. Durabilité économique et financière.
2. Distribution équilibrée au niveau global en évitant une concentration excessive dans n'importe quelle zone géographique de l'Institut.
3. Donner priorité aux zones géographiques où certaines dimensions de la mission sont plus consolidées et ont un impact local élevé.

2

Portée et Fonctions des Structures du Centre Général pour la Mission Mariste

1. Conseil Général de Mission

Le Conseil Général de Mission reçoit délégation d'autorité du Conseil général concernant la gouvernance de la Mission Mariste au niveau global et du Centre Général pour la Mission Mariste.

Le Conseil Général de Mission assure la vitalité et le développement durable de la Mission Mariste conformément au charisme mariste et rend compte de la gouvernance et de l'animation de la Mission Mariste au niveau de l'Institut.

Le Conseil Général de Mission est composé par frères et laïcs, hommes et femmes choisis selon les compétences requises par les fonctions respectives, tout en assurant la représentativité des Régions. D'autres personnes externes, expertes dans les dimensions de la Mission Mariste, pourraient aussi participer en tant que membres de ce Conseil.

Responsabilités principales et mécanismes de gouvernance

1. Diriger la Gouvernance et l'Animation de la Mission Mariste au niveau global et du Centre Général pour la Mission Mariste.
2. Offrir des directives et de l'accompagnement pour l'élaboration, le développement et l'évaluation du Plan Stratégique pour la Mission Mariste.
3. Suivre et soutenir la mise en œuvre du Projet Nouveaux Modèles à niveau Régional et des UAs.
4. Approuver le Plan d'Action annuel et le Budget développés par le Centre Général pour la Mission Mariste.
5. Promouvoir l'innovation et la créativité dans tous les domaines de la Mission Mariste.
6. Définir les politiques globales ; fournir des recommandations et des orientations pour la Mission Mariste.
7. Proposer les directives, coordonner la coopération et l'alignement à la Mission Mariste à tous les niveaux.
8. Contribuer au développement durable économique et financier de la Mission Mariste.
9. Définir les structures des Centres d'Animation et des Centres de Services.
10. Présenter des rapports périodiques au Conseil général.
11. Nommer le Directeur Général du Centre Général pour la Mission Mariste.
12. Approuver le cadre du personnel du Centre Général pour la Mission Mariste.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Conseil général.
- Il travaille en coopération avec les Conseils Régionaux et Provinciaux pour la mission ou organes similaires.
- Il est en liaison avec d'autres entités extérieures similaires.

2. *Assemblée Internationale de la Mission Mariste (AIMM)*

L'Assemblée Internationale de la Mission Mariste est responsable d'établir la vision et les directives globales de la Mission Mariste à long-terme.

Elle est organisée en coopération avec le domaine de la Vocation Mariste.

Elle est composée par des représentants, des frères et des laïcs, hommes et femmes, provenant de toutes les Unités administratives et les Régions :

- Représentants du Conseil général et du Conseil Général de Mission, des domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- 2 membres de chaque Unité Administrative : un frère et un laïc.
- 4 membres de chaque Région : deux jeunes, un frère et un laïc.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Définir la vision et les lignes directrices pour la Mission Mariste à long terme.
2. Assurer la participation à tous les niveaux et domaines de la Mission Mariste, à travers des Assemblées Provinciales et Régionales.
3. Proposer des thèmes stratégiques dans le domaine de la Mission pour les Chapitres généraux.

3. Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la gestion quotidienne, de l'efficacité et du développement durable du Centre Général pour la Mission Mariste. Elle dirige les projets spécifiques de la mission.

La Direction Générale est régie par le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Accompagnement de la Mission Mariste au niveau de l'Institut.
2. Proposer la vision et les stratégies à court-moyen terme, de la Mission Mariste.
3. Responsable du Plan Stratégique et des compte-rendus du Centre Général pour la Mission Mariste.
4. Proposer des politiques, des directives, des outils et des indicateurs d'évaluation pour la Mission Mariste.
5. Promouvoir la coopération, les synergies et l'intégration dans les différentes dimensions et niveaux de la Mission Mariste.
6. Identifier, gérer et contrôler les risques clés de la Mission Mariste.
7. Garantir la durabilité opérationnelle, économique et financière du CGMM.
8. Organiser et coordonner les Centres d'Animation et les Centres de Services.

Liaison et travail en réseau

- Elle rend compte au Conseil Général de Mission.
- Elle travaille en coopération avec les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Elle s'articule avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.
- Elle se rattache à d'autres entités externes similaires.

3.1 Directeur Général

Le Directeur Général est responsable de la gestion ordinaire du Centre Général pour la Mission Mariste de façon à répondre aux objectifs fixés.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Assurer la gestion des opérations ordinaires du Centre General para la Mission Mariste conformément aux responsabilités qui lui ont été déléguées.
2. Assurer le développement durable du Centre Général pour la Mission Mariste et des services fournis par les Centres d'Animation et les Centres de Services centralisés et décentralisés.
3. Garantir l'intégration et la coordination parmi les différents Centres d'Animation et Centres de Services qui font partie du CGMM.
4. Proposer le Plan d'Action et le Budget relatifs au Centre Général pour la Mission Mariste qui doivent être approuvés par le Conseil Général de Mission.
5. Coordonner la coopération entre les différentes Régions et les Unités administratives et proposer des initiatives de suivi à tous niveaux de la Mission Mariste.
6. Coordonner les initiatives de mission déléguées au CGMM.

7. Assurer la représentation et la coordination de la Mission Mariste et sa coopération avec des organisations internes et externes.
8. Promouvoir l'image, l'image de marque, l'identité, les principes et les valeurs de la Mission Mariste.
9. Il est responsable du plan d'effectifs du CGMM et de l'accompagnement du cycle de travail des personnes dans l'institution.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Conseil Général de Mission.
- Il réalise un travail conjoint et intégré avec le Directeur General Adjoint, le Directeur des Centres d'Animation et le Directeur des Centres de Services.
- Il travaille en coopération avec les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Il s'articule avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.
- Il se rattache à d'autres entités externes similaires.

3.2 Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général Adjoint réalise un travail en commun, intégré et d'appui au Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Appuyer le Directeur Général dans la gestion des opérations quotidiennes du CGMM.
2. Diriger et rendre compte pour les initiatives et responsabilités de la mission qui ont été établies avec le Directeur Général et/ou avec le Conseil de Mission.
3. Contribuer à l'intégration et à la coordination entre les différents Centres d'Animation et les Centres de Services qui font partie du CGMM.
4. Représenter le CGMM dans les espaces et domaines désignés de la Mission Mariste.
5. Assurer, le cas échéant, les fonctions de Directeur des Centres d'Animation et/ou des Centres de Services.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur General et au Conseil Général de Mission.
- Il représente et se coordonne avec des entités internes et externes en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.
- Il travaille en coopération avec les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Il s'articule avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.

3.3 Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif est un organe d'appui à la Direction Générale.

Il est responsable du secrétariat, de la communication, de la base de données et de l'appui administratif au CGMM.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Assurer la gestion ordinaire du Secrétariat.
2. Assurer l'organisation et à la conservation des archives.
3. Soutenir le Directeur général dans la coordination et la consolidation des Rapports périodiques du Centre Général pour la Mission Mariste.
4. Aider à la préparation de documents pour les réunions internes et externes ainsi que pour les événements organisés par le CGMM.
5. Coordonner la communication régulière du Centre Général pour la Mission Mariste.
6. Fournir un soutien administratif à la Direction Générale.
7. Gérer la base de données du CGMM.
8. Fournir un soutien pour les formalités de voyages, visas et autres documents.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint.
- Il s'associe avec des entités internes et externes en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.

4. Centres d'Animation et Centres de Services

4.1 Directeur des Centres d'Animation

Le Directeur des Centres d'Animation est responsable des fonctions opérationnelles et administratives des Centres d'Animation.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Assurer la gestion des opérations journalières des Centres d'Animation en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.
2. Proposer le Plan d'Action et le Budget des Centres d'Animation, y compris ceux des centres décentralisés, afin qu'ils soient approuvés par le Directeur Général et le Conseil Général de Mission.
3. Garantir le suivi et l'évaluation des Centres d'Animation.
4. Gérer et accompagner le développement et les résultats des personnes qui font partie des Centres d'Animation.
5. Coordonner et assurer le suivi des initiatives des Centres d'Animation à tous les niveaux.
6. Assurer la représentation et la coordination entre les différents Centres d'Animation au niveau global et leur coopération avec d'autres organisations internes et externes.

7. Diriger, diffuser et encourager la mise en œuvre de l'identité, des principes et des valeurs de la Mission Mariste à tous les niveaux, suivant les domaines de compétence des Centres d'Animation.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte à la Direction Générale.
- Il représente et se coordonne avec des entités similaires internes et externes en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.
- Travaille en coopération avec les Centres de Services et les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Il collabore avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.

4.2 Directeur des Centres de Services

Le Directeur des Centres de Services est responsable de la gestion et des fonctions opérationnelles des Centres de Services centralisés et décentralisés.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Assurer la gestion des opérations journalières des Centres de Services en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.
2. Proposer le Plan d'Action et le Budget des Centres de Services, y compris ceux des centres décentralisés, afin qu'ils soient approuvés par le Directeur Général et le Conseil Général de Mission.
3. Garantir le suivi et l'évaluation des Centres de Services.
4. Gérer et accompagner le développement et les résultats des personnes qui font partie des Centres de Services.
5. Coordonner et assurer le suivi des initiatives des Centres de Services à tous les niveaux.
6. Assurer la représentation et la coordination entre les différents Centres de Services au niveau global et leur coopération avec d'autres organisations internes et externes.

7. Diriger, diffuser et encourager la mise en œuvre de l'identité, des principes et des valeurs de la Mission Mariste à tous les niveaux, suivant les domaines de compétence des Centres de Services.
8. Encourager l'innovation et la collaboration interne et externe dans les initiatives et activité de mission.
9. Promouvoir dans tous les domaines et niveaux la recherche de bonnes pratiques internes et externes.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte à la Direction Générale.
- Il représente et se coordonne avec des entités similaires internes et externes en conformité avec les responsabilités qui lui ont été déléguées.
- Il travaille en coopération avec les Centres d'Animation et les domaines de la Vocation Mariste et de l'Économat.
- Il collabore avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.

4.3 Centres d'Animation

Les Centres d'Animation coordonnent et animent les différents secteurs de la Mission Mariste.

4.3.1 Centre d'Éducation

Les circonstances et les profils des écoles et d'autres œuvres d'éducation maristes dans le monde varient beaucoup, dépendant des contextes sociaux où elles sont actives, des valeurs culturelles, politiques, religieuses et juridiques. Elles peuvent se trouver dans des zones rurales, indigènes et urbaines. Il y a des écoles et des œuvres d'éducation qui fonctionnent en régime de jour ou de soir et d'autres qui offrent l'hébergement. Elles peuvent appartenir dans leur totalité à l'Institut, ou peuvent être dirigées par les Unités administratives au nom d'un diocèse, d'une paroisse, d'un gouvernement ou d'autres entités.

Le Centre d'Éducation assure les principes, les valeurs, l'innovation et la qualité de l'éducation offerte à tous les niveaux en conformité avec le charisme et la pédagogie maristes.

Il est organisé pour satisfaire et apporter un soutien aux niveaux éducatifs suivants : Maternelle, Primaire, Secondaire, Préparatoire, Éducation Supérieure, Formation des Enseignants, entre autres, et ses réseaux d'articulation. Il appuie et collabore aussi avec les Maisons d'Édition Maristes et leurs réseaux.

Le Centre d'Éducation est composé par un Coordinateur Central et des experts dans les différents aspects de l'éducation mariste.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Offrir une vision et des directives à moyen et à long terme, pour l'Éducation Mariste.
2. Assurer la réalisation de la Mission Mariste de « Faire connaître et aimer Jésus Christ » à travers l'Éducation.
3. Garantir l'accompagnement et la formation de leaders ainsi que les procédures d'éducation au niveau d'Institut.
4. Définir les priorités et les stratégies pour l'Éducation Mariste au niveau global.
5. Encourager l'innovation et la créativité dans le développement de la proposition éducative évangélisatrice mariste.
6. Encourager des essais, des recherches, la diffusion et la mise à jour des documents concernant la Mission Éducative Mariste.
7. Développer un Réseau International d'Éducation en collaboration avec d'autres Centres de Services.
8. Établir les standards, les méthodologies et les outils pour l'évaluation de l'Éducation Mariste.
9. Évaluer les besoins et, le cas échéant, proposer des politiques et des initiatives éducatives en coordination avec d'autres organes maristes.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres d'Animation.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres d'Animation et Centres de Services.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives, pour la réalisation harmonieuse de la mission et pour la recherche de synergies et d'intégration interrégionale.

4.3.2 Centre d'Évangélisation et de la PMJ

L'évangélisation est le cœur de la Mission Mariste.

Le Centre accompagne, encourage et appuie des procédés globaux d'Évangélisation et de Pastorale Mariste des Jeunes (PMJ) au niveau de l'Institut, tout en garantissant la synergie et la vision communes entre les Régions et les Unités administratives.

Il collabore avec les autres Centres d'Animation en offrant un appui technique et des connaissances dans les domaines de l'Évangélisation et de la PMJ afin d'atteindre les objectifs de la Mission Mariste.

Il est composé par un Coordinateur Central et des experts dans les différentes dimensions de l'Évangélisation et la PMJ.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Proposer la vision, des politiques, des directives, des paramètres d'évaluation et des stratégies institutionnelles concernant l'Évangélisation institutionnelle et la PMJ.
2. Promouvoir des études, des recherches et la diffusion concernant l'Évangélisation et la PMJ.
3. Garantir l'accompagnement de procédures et d'expériences dans l'Évangélisation et la PMJ, ainsi que la formation de leaders au niveau de l'Institut.
4. Coordonner les initiatives relatives à l'enfance et à la jeunesse, à l'Évangélisation et à la PMJ en coopération avec d'autres domaines de la Mission Mariste.
5. Développer des ressources et des outils d'évangélisation et de PMJ.
6. Promouvoir l'échange de connaissances, d'expériences, de matériaux et d'apprentissages entre les Régions et les Unités administratives.
7. Encourager l'organisation de réseaux d'évangélisation et de jeunesse au niveau global.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres d'Animation.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres d'Animation et avec les Centres de Services.

- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres congrégations et organisations en faveur de la Jeunesse.

4.3.3 Centre pour les Œuvres Sociales et la Solidarité

Le Centre pour les Œuvres Sociales et la Solidarité assure les principes, les valeurs, l'innovation et la qualité de la mission offerts dans le domaine des œuvres et autres initiatives sociales, en conformité avec le charisme et la pédagogie maristes.

Il encourage la culture de la Solidarité dans tous les domaines de la Mission Mariste.

Il se centre sur les travaux de l'éducation non scolaire, en prêtant une attention particulière aux enfants et jeunes qui se trouvent dans des contextes de frontière et de vulnérabilité.

Il est composé par un Coordinateur Central et des experts dans les différents domaines d'activité.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Proposer la vision, les politiques, les directives, les paramètres d'évaluation et les priorités pour les Œuvres Sociales et la Solidarité en harmonie avec la Mission Mariste au niveau de l'Institut.
2. Assurer la réalisation de la Mission Mariste de « Faire connaître et aimer Jésus Christ » à travers les Œuvres Sociales et les autres initiatives de solidarité.
3. Encourager des études, des recherches et la diffusion d'information concernant la mission solidaire mariste.
4. Identifier les besoins et les situations d'urgence parmi les enfants et les jeunes ainsi que proposer des solutions.
5. Encourager le travail en réseau à tous les niveaux.
6. Soutenir les Régions et les Unités administratives dans l'accompagnement, l'animation et la gestion des Œuvres Sociales et d'autres initiatives de solidarité, ainsi que dans la formation de leaders.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres d'Animation.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres d'Animation, avec FMSI Onlus et les Centres de Services.

- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations civiles et religieuses qui se consacrent à des initiatives de Solidarité.

4.3.4 Centre de Collaboration pour la Mission Internationale (Cmi)

Le Centre de Collaboration pour la Mission Internationale (Cmi) promeut une meilleure compréhension et appréciation de l'identité internationale et interculturelle maristes, en vivant la globalisation d'une façon alternative, et en encourageant une plus grande disponibilité pour répondre aux besoins et aux appels de la mission.

Il est composé par un Coordinateur Central et par des experts dans les différentes dimensions de la Collaboration pour la Mission Internationale.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Développer une mentalité et un cœur internationaux et interculturels.
2. Identifier et préparer des frères et des laïcs pour des expériences internationales de la Mission (Communautés Internationales, District Mariste d'Asie, etc.).

3. Appuyer le développement et la mise en œuvre de communautés et projets internationaux et interprovinciaux pour la mission, ouverts aussi à la coopération inter-congrégation, autant que possible.
4. Appuyer le développement et la consolidation de la présence en Asie et dans d'autres zones de frontière.
5. Développer et mettre en œuvre un réseau de services de Volontaires Maristes pour appuyer la mission.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Conseil général et au Directeur des Centres d'Animation.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres d'Animation et Centres de Services, en particulier en ce qui concerne la préparation et la formation.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations civiles et religieuses.

4.3.5 Centre des Droits des Enfants

La promotion et la protection des Droits des Enfants font partie intégrale de la Mission Mariste. Ceci ne se limite pas à éduquer et à promouvoir le bien-être de ceux qui se trouvent dans les structures de

l'Institut : le Centre est soucieux du développement et de la promotion d'un niveau de vie digne pour tous les enfants et les jeunes du monde.

Le Centre des Droits des Enfants développe et met en œuvre la promotion, la protection et la défense des droits des enfants à tous les niveaux, selon le charisme et les principes maristes.

Il appuie les leaders maristes concernant les mécanismes des Nations Unies sur les Droits des Enfants, et offre des orientations pour les rapports.

Le Centre des Droits des Enfants est composé par un Coordinateur Central et par des experts en Droits des Enfants.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Proposer une vision, des politiques, des directives, des paramètres d'évaluation et des priorités alignés sur la stratégie de la Mission Mariste au niveau de l'Institut.
2. Promouvoir des études, des enquêtes et la diffusion de connaissance sur les droits des enfants.
3. Offrir accompagnement et appui aux Régions et aux Unités administratives dans la formation de leaders, des processus et des expériences, dans la protection et la défense des droits de enfants.
4. Promouvoir l'échange d'expériences, apprentissages et ressources dans la promotion, la protection et la défense des droits des enfants à tous les niveaux et domaines de mission.

5. Identifier les besoins et les situations d'urgence parmi enfants et jeunes et proposer de solutions.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres d'Animation et au Directeur Général de FMSI Onlus, suivant les responsabilités convenues entre le CGMM et FMSI Onlus.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres d'Animation et Centres de Services.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations civiles et religieuses qui travaillent en faveur des Droits des Enfants.

4.4 Centres de Service

Les Centres de Services coordonnent et offrent un appui administratif spécifique pour la Mission Mariste et les autres organes de l'Administration générale.

4.4.1 Centre d'Innovation et de Stratégie

Le Centre offre des services de support en Stratégie et Innovation à la Mission Mariste.

Il est composé par un Coordinateur Central et des experts en stratégie et innovation.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Apporter un soutien méthodologique et des outils pour la planification stratégique, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports de la mission.
2. Proposer des mesures et des standards pour l'accompagnement et l'évaluation des différents domaines de la Mission Mariste.
3. Examiner et analyser les tendances, les thèmes et les problématiques actuelles relatives aux enfants et aux jeunes.
4. Offrir des recherches et d'autres services aux Centres d'Animation pour répondre avec qualité et innovation aux besoins et défis de la Mission Mariste.

5. Rechercher de nouvelles opportunités et propositions pour mener à bien la Mission Mariste.
6. Appuyer la collaboration et le travail en réseau avec des organisations internes et externes.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres de Services.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services et Centres d'Animation.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la Mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations dédiées à l'innovation et à la stratégie.

4.4.1.1 Réseau Mariste des Observatoires de l'Enfance et de la Jeunesse

Le Réseau Mariste des Observatoires de l'Enfance et de la Jeunesse rassemble et coordonne les différents observatoires afin d'assister la Mission Mariste et d'autres organisations associées.

Les Observatoires répondent à leurs Unités administratives et/ou entités locales ou régionales distribuées transversalement dans l'ensemble de l'Institut. Ils sont organisés dans un réseau lié au CGMM.

La coordination du Réseau est composée par une équipe de représentants des observatoires et par le CGMM.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Organiser le Réseau Mariste des Observatoires de l'Enfance et de la Jeunesse.
2. Promouvoir la création d'observatoires là où ils n'existent pas encore et consolider ceux qui existent déjà.
3. Étudier et analyser la réalité de l'enfance et de la jeunesse dans le contexte de la Mission Mariste, en coopération avec d'autres organisations et réseaux internationaux.
4. Promouvoir la création et le développement d'un Réseau International d'Observateurs de l'enfance et de la jeunesse dans les différents niveaux de l'Institut.
5. Anticiper les tendances de futur et prévoir des actions pour les différents secteurs de la Mission Mariste en se concentrant sur les enfants et les jeunes.
6. Favoriser la participation et la coopération d'organisations Maristes dans des espaces et entités locales et internationales dédiées aux enfants et aux jeunes.
7. Établir des rapports périodiques aux Centres d'Animation concernant la réalité des enfants et jeunes dans le contexte de la Mission Mariste.

8. Soutenir les Centres d'Animation sur les thématiques de l'enfance et de la Jeunesse, en contribuant à la formulation de propositions à niveau global avec la participation d'enfants et de jeunes.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte à la Direction Générale du CGMM et au Coordinateur Central du Centre de Stratégie et Innovation.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services, Centres d'Animation et avec le Réseau Internationale Mariste.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la Mission relative à son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations dédiées à l'innovation et la stratégie, ainsi que d'autres Observatoire des enfants et de la Jeunesse externes à l'Institut.

4.4.2 Centre de Développement et Gestion de Personnes

Le Centre est responsable du développement et de la gestion de personnes au niveau du CGMM et au niveau des Régions et des Unités administratives, en offrant des directives et un support stratégique.

Il est composé par un Coordinateur Central et par des experts dans les domaines de compétence du Centre.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Proposer une vision, des politiques, des directives, des paramètres d'évaluation et des priorités pour le développement et la gestion de personnes au niveau de l'Institut.
2. Promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine de compétence.
3. Proposer des programmes et des directives de formation dans le domaine du développement des personnes.
4. Développer des propositions pour l'accompagnement du cycle de vie des personnes qui travaillent au service de la mission dans l'Institut (entrée, séjour et départ / retraite).
5. Soutenir dans la gestion de personnes les différents organes de l'Administration générales et du CGMM à leurs différents niveaux et emplacements.
6. Favoriser la mobilité des personnes entre différentes Unités administratives et Régions en accord avec les profils de compétence requis.
7. Soutenir l'accompagnement, la formation, le développement et la gestion des personnes au niveau du CGMM.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres de Services.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services et Centres d'Animation et l'Économat.

- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la Mission relative à son domaine de compétence.

4.4.3 Centre de Communication et Technologies

Le Centre de Communication et Technologies favorise les processus de Communication et Marketing à tous les niveaux, gère l'image de marque, les valeurs et l'identité institutionnelle et encourage l'usage de technologies de la communication et de l'information afin de développer la mission.

Il est composé par un Coordinateur Central et des experts dans le domaine de la Communication Institutionnelle et des TI.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Proposer une vision, des politiques, des directives, des paramètres d'évaluation et des priorités pour la Communication Institutionnelle et les TI.
2. Offrir du soutien su CGMM pour la Communication, le Marketing et les TI.
3. Promouvoir l'échange des bonnes pratiques dans ces domaines de compétence.
4. Établir une étude des marques pour définir l'image, les valeurs et l'identité commune pour la Mission Mariste.

5. Développer des solutions concernant les TI coordonnées entre Régions et Unités administratives, en explorant des opportunités d'économie d'échelle et en accompagnant leur mise en œuvre et gestion.
6. Proposer et gérer des systèmes intégrés de communication et de gestion de la Mission Mariste.
7. Gérer la base de données de la Mission Mariste.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres de Services.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services et Centres d'Animation et l'Économat.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la Mission dans son domaine de compétence.

4.4.4 Centre de Gestion Économique et Financière

Le Centre de Gestion Économique et Financière assure le développement durable économique et financier de la Mission, l'usage évangélique des biens et services de soutien pour la mission au niveau global en coopération avec l'Économat Général, en développant des solutions novatrices pour la gestion des actifs et le soutien à la planification et au contrôle.

Il agit dans les domaines de la planification et contrôle, des approvisionnements et de la gestion de biens et de services, de la récolte de fonds, des négociations et des achats, entre autres.

Il est composé par un Coordinateur Central et des experts internes et externes en gestion économique et financière, conformément aux priorités définies dans son plan d'action.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Rendre compte, entre autres, de l'élaboration du budget, de la comptabilité, de l'audit, de la trésorerie, des biens et services et des rapports financiers du Centre Général pour la Mission Mariste.
2. Fournir les rapports économiques et financiers au CGMM.
3. Sauvegarder les ressources financières pour la mission à travers des mécanismes appropriés d'audit interne au niveau global.
4. Proposer des alternatives de durabilité économique et financière pour la Mission Mariste à tous les niveaux, en prêtant une attention particulière à la récolte de fonds et à la gestion des actifs.
5. Veiller à l'ordre de la documentation juridique des biens et des services de la mission.
6. Proposer les critères pour l'entretien économique et financier du CGMM.
7. Définir des politiques, des méthodologies et des indicateurs concernant l'usage évangélique des biens pour la mission.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur des Centres de Services.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services et Centres d'Animation et l'Économat.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la Mission dans son domaine de compétence.

4.4.5 Centre de Gestion de Projets de Solidarité

Le Centre de Gestion de Projets de Solidarité apporte le soutien, entre autres, dans la planification, la récolte de fonds, la gestion et le conseil, en Projets de Solidarité à tous les niveaux.

Il est composé par un Coordinateur Central et par des experts en gestion de projets de solidarité sous la responsabilité du Directeur Général de FMSI Onlus.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Soutenir les Régions et les Unités administratives concernant l'identification de besoins et situations de crise ainsi que pour le développement de propositions de solutions.
2. Proposer une vision, des politiques, des directives, des paramètres d'évaluation, des priorités et la formation dans le domaine de Gestion de Projets de Solidarité, alignés sur la stratégie de la Mission Mariste au niveau de l'Institut.

3. Assurer la viabilité, l'innovation et la qualité dans la conception de projets de solidarité au niveau de l'Institut.
4. Promouvoir le travail en réseau et la collaboration avec les organisations de Solidarité internes et externes.

Liaison et travail en réseau

- Il rend compte au Directeur General de FMSI qui travaille en coordination avec le Directeur General du CGMM.
- Il travaille en coopération avec les autres Centres de Services et Centres d'Animation.
- Il se coordonne avec les Régions et les Unités administratives pour la réalisation harmonieuse de la mission dans son domaine de compétence.
- Il se rattache à d'autres organisations civiles et Instituts religieux actifs dans le domaine de projets et d'initiatives de Solidarité.

3

Organisation de la Mission Mariste au niveau Régional et des Unités Administratives

À la lumière de la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel pour la Mission Mariste au niveau de l'Administration générale, chaque Région et Unité administrative peut adapter de façon évolutive le modèle du Centre Général pour la Mission Mariste (CGMM) à sa propre réalité. L'organisation de la Mission Mariste à ces deux niveaux doit répondre aux besoins et aux réalités locales afin de renforcer la Mission Mariste et en tirant parti des opportunités et des avantages que l'on souhaite atteindre.

Les structures Régionales et les Unités administratives doivent être harmonisées entre elles dans toutes leurs dimensions et leur langage, et aussi avec le Centre Général pour la Mission Mariste. Cela permettra le fonctionnement de la Mission Mariste en tant qu'organisme global.

Dans ce document nous n'offrons que des propositions pour les Conseils Régionaux de Mission et les Unités administratives. Les documents du Projet « Nouveaux Modèles » déjà partagés à l'Assemblée Internationale de Nouveaux Modèles, à titre informatif, ainsi que cette proposition du Centre Général pour la Mission Mariste, offrent des éléments suffisants pour le développement et la mise en œuvre de structures de mission au niveau des Régions et des Unités administratives.

Cartographie des Régions Maristes dans le monde

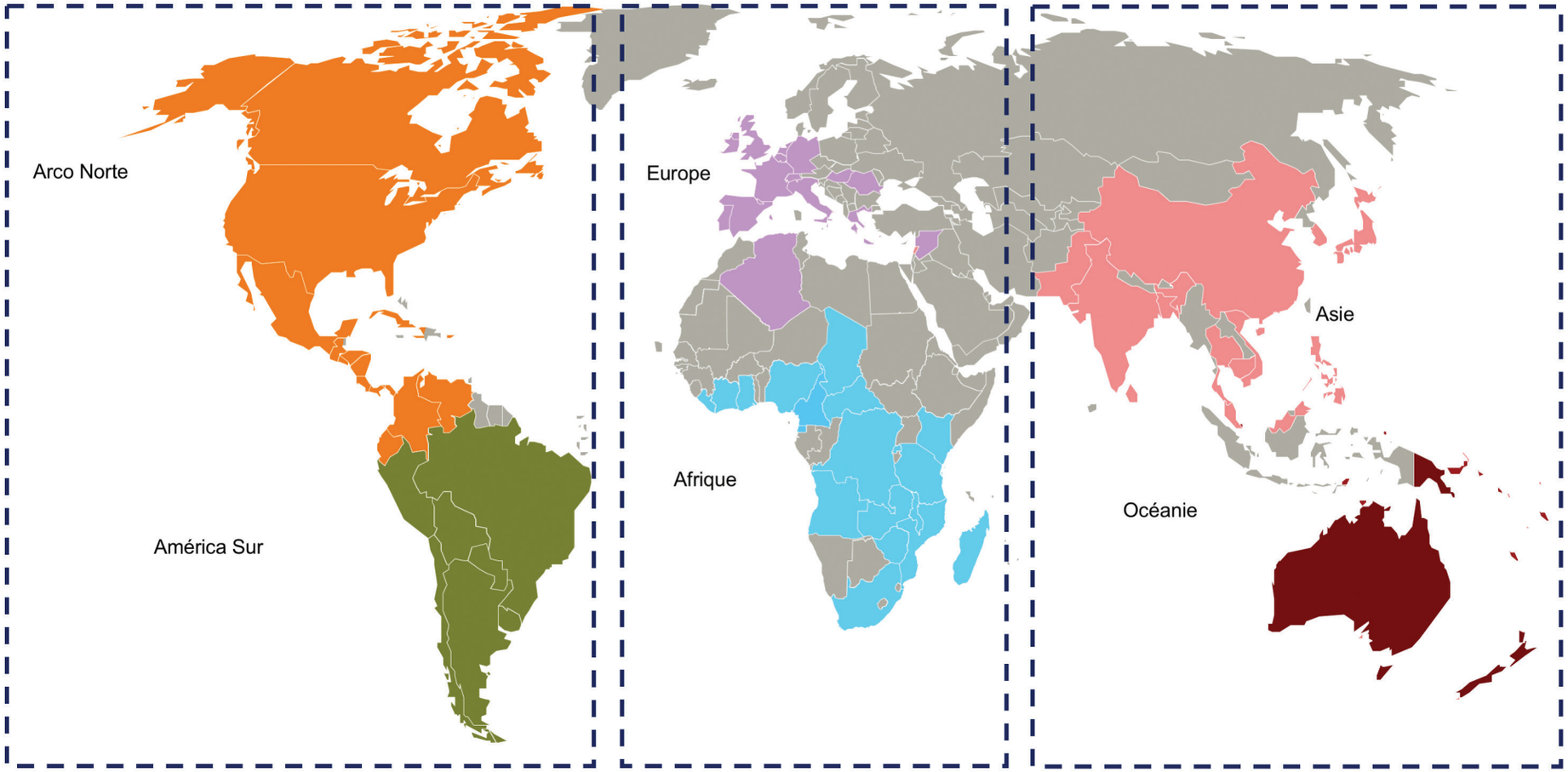

1. *Conseil Régional de Mission*

Le Conseil Régional de Mission est l'organe responsable de la gouvernance et de la gestion des initiatives de mission au niveau régional.

Il est composé par des frères et des laïcs des Provinces et des Districts composant la Région. Les critères pour la composition du Conseil sont définis par les Statuts de la Région.

La participation de représentants du Centre Général pour la Mission Mariste est assurée aussi dans les réunions du Conseil Régional de Mission.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Définir la vision d'avenir, les directives, les stratégies et les politiques de la Mission Mariste pour la Région.
2. Promouvoir la coopération régionale à l'intérieur de la Mission Mariste et avec l'Institut, en encourageant le travail en réseau.
3. Gérer les opérations, les processus, les projets, les actifs et autres ressources régionales de mission.
4. Veiller à ce que les structures organisationnelles et civiles permettent d'atteindre les intérêts et objectifs de la mission au niveau régional.

5. Garantir l'établissement de documents juridiques et normatifs pour le fonctionnement des structures de mission au niveau régional.
6. Évaluer et garantir la fécondité évangélique de la Mission Mariste au niveau régional.
7. Identifier, gérer et contrôler les risques clés de la Mission Mariste.
8. Promouvoir la durabilité économique et financière de la Mission Mariste au niveau régional.
9. Assurer l'intégration et la synergie dans les modèles organisationnels, dans les rôles et les fonctions des Unités administratives ainsi que dans les œuvres de la Mission Mariste, harmonisés à tous les niveaux.
10. Articulation avec le Centre Général pour la Mission Mariste ainsi qu'avec les Conseils de Mission et les Unités administratives composant la Région.

2. *Conseil Provincial de Mission*

Le Conseil Provincial ou de District de Mission est l'organe responsable de l'animation, la gouvernance et la gestion de la Mission Mariste au niveau de l'Unité administrative.

Les critères et nombres pour la composition du Conseil sont définis par les Statuts de l'Unité administrative, tout en garantissant la représentation des frères et des laïcs.

Responsabilités principales et mécanismes de gestion

1. Définir la vision d'avenir, les directives, les stratégies et les politiques de la Mission Mariste au niveau de l'Unité administrative.
2. Promouvoir la coopération et le travail en réseau au niveau de l'Unité administrative, de la Région et avec l'Institut.
3. Gérer les opérations, les processus, les projets, les actifs et autres ressources de mission du ressort de l'Unité administrative.
4. Veiller à ce que les structures organisationnelles et civiles permettent d'atteindre les intérêts et les objectifs de la mission au niveau de l'Unité administrative.
5. Garantir l'établissement de documents juridiques et normatifs pour le fonctionnement des structures de mission au niveau de l'Unité administrative.

6. Évaluer et garantir la fécondité évangélique de la Mission Mariste au niveau de l'Unité administrative.
7. Promouvoir et assurer la durabilité économique et financière de la Mission Mariste au niveau des Unités administratives.
8. Identifier, gérer et contrôler les risques clés de la Mission Mariste.
9. Assurer l'intégration et la synergie dans les modèles organisationnels, dans les rôles et les fonctions des Œuvres de la Mission Mariste de l'Unité administrative, harmonisés à tous les niveaux.
10. Nommer les Directeurs et les Administrateurs des Œuvres.
11. Articulation avec le Centre Général pour la Mission Mariste et avec le Conseil Régional de Mission.